

Juin 2017

Evaluation relative à l'axe 1 du Programme de coopération territoriale européenne INTERREG V France- Suisse 2014-2020

Résumé du rapport final



Le présent document est le résumé du rapport final de la mission d'évaluation de l'axe 1 dédié à la recherche et à l'innovation dans le Programme INTERREG France Suisse 2014-2020 qui s'est déroulée de mars à juin 2017. Cette mission avait pour objectifs de :

- Réaliser l'évaluation de l'axe 1 :
 - Dresser l'état de la programmation du PO et de l'axe 1 ;
 - Réaliser un portrait des porteurs de projets de l'axe 1 ;
 - Présenter la caractérisation des projets de recherche et innovation ;
 - Analyser les procédures d'instruction du programme, notamment sur l'axe 1 et sur les points suivants : présentation des attentes aux porteurs de projets, processus d'instruction, intégration des services métiers, expertise et valeur ajoutée de cette expertise ;
- Envisager quelle peut être la programmation à venir sur l'axe 1 ;
- Accompagner le partenariat pour programmer au mieux l'axe 1 et proposer des outils opérationnels d'aide à l'instruction des projets de l'axe 1

1 Programmation : état des lieux et perspectives

1.1 Etat des lieux de la programmation

Le Programme INTERREG France Suisse 2014-2020 a été validé par la Commission Européenne le 16 décembre 2014. Depuis, le Programme a tenu 4 comités de programmation (octobre 2015, février 2016, juin 2016 et novembre 2016).

Au 1^{er} janvier 2017, 47 projets ont été programmés (hors projets d'assistance technique) pour un montant FEDER de 17,4 M€ et un montant de fonds fédéraux et cantonaux de 12,6 MCHF (respectivement 6,3 et 6,2 MCHF). 19 projets ont été programmés sur l'axe 1 : côté français comme côté suisse, l'axe 1 est ainsi celui qui a le du taux de programmation le plus élevé (47 % côté français et 51 % côté suisse), aujourd'hui comme depuis le lancement du programme.

1.2 Perspectives de programmation sur l'axe 1

A partir des résultats des derniers Comités de programmation, des projections ont été faites pour envisager la suite de la programmation. En prenant en compte le rythme de programmation (nombre de projets programmés par an), le montant moyen des projets de l'axe 1 et les fonds disponibles, les projections financières montrent que :

- **L'enveloppe financière FEDER devrait être consommée en 2019, avec :**
 - **Sur l'OS 1, environ 5 nouveaux projets** (soit un total de 10 projets sur l'ensemble de l'OS pour le programme) ;
 - **Sur l'OS 2, environ 16 nouveaux projets** (soit un total de 30 projets sur l'ensemble de l'OS pour le programme).
- **L'enveloppe financière du volet suisse devrait être consommée en 2018** sur les deux OS (la maquette des fonds fédéraux et cantonaux ne définissant pas de montants fléchés par OS).

1.3 Trois caractéristiques de la programmation de l'axe 1

Thématiques des projets

La liste des domaines d'innovation éligibles au financement du Programme est relativement longue, elle est le fruit d'un travail de mise en cohérence des différentes stratégies de spécialisation intelligente des régions et des secteurs d'excellence des territoires. Toutefois, la programmation s'est concentrée de facto sur trois domaines principaux

- Santé, évolution démographique et bien-être (8 projets)
- Micro-technologies, technologie de précision (7 projets)

- Technologies de l'information et de la communication (7 projets)

Participation des territoires

On constate une participation différente des territoires dans le programme, liée à la présence, ou non, d'acteurs de la recherche et de l'innovation sur ces territoires. Les programmations de l'axe 1 est ainsi portée essentiellement :

- En France, par les structures du Doubs (23 participations aux projet, en tant que chef de file ou partenaire) et de Haute Savoie (10 participations) ;
- En Suisse, par les structures de Neuchâtel (14 participations), Genève (12 participations) et Vaud (10 participations).

Type de porteurs de projets

La programmation de l'axe 1 est naturellement portée par les grandes universités et écoles du territoire (exemple des universités de Franche-Comté, de Savoie Mont-Blanc ou de l'EPFL). Au total, les universités et écoles comptent pour plus de la moitié des participations du Programme. Par ailleurs, les PME sont bien représentées, notamment car l'objectif spécifique 2 du programme fait de la participation d'une entreprise au moins une condition de sélection des projets). En revanche, certains acteurs importants de la recherche et de l'innovation comme les pôles de compétitivité ou les clusters que l'on pourrait attendre parmi les porteurs de projets sont quasiment absents de la programmation.

2 Messages clés issus de l'évaluation et propositions de pistes d'action

Le diagnostic sur la recherche et l'innovation dans le territoire de coopération dressé en 2014 est aujourd'hui toujours pertinent et recueille encore l'assentiment des différents partenaires du programme. En effet,

- la performance générale du territoire en matière de recherche et d'innovation, ainsi que la présence d'acteurs majeurs sont confirmées ;
- la liste des secteurs d'innovation stratégique est confirmée : cette liste est certes longue mais elle correspond aux différents potentiels d'innovation du territoire. Il pourrait être envisagé de réduire le champ de cette liste, non pas pour réduire le potentiel de programmation de façon comptable mais dans une logique de concentration des moyens sur un ou quelques secteurs (cf. **piste d'action n°6** sur la mise en place d'un appel à projet ciblé), d'association d'une expertise renforcée sur ces quelques secteurs au moment de l'instruction (cf. **piste d'action n°1** sur le renforcement de l'expertise) ou de communication sur une dominante plus marquée du Programme ;
- la pertinence des deux objectifs spécifiques est maintenue : le premier objectif sur les réseaux de coopération est encore nécessaire et permet d'alimenter à terme le deuxième objectif spécifique sur les produits, direction vers laquelle les partenaires souhaitent tendre.

La programmation sur l'axe 1 est dynamique : les acteurs et les partenaires du Programme soulignent la qualité générale des projets soutenus au titre de l'axe 1, leur caractère innovants et la compétence générale des porteurs de projets. **Certains points de la programmation pourraient toutefois être encore améliorés**, ce qui amène les gestionnaires et partenaires du programme à envisager, quasiment à mi-parcours de la période de programmation, **plusieurs pistes d'action pour la suite de la vie du Programme** :

- La nécessité pour le Programme de mieux identifier le potentiel de projets à programmer sur l'axe 1 d'ici la fin de la période de programmation en effectuant le recensement du potentiel des projets pour l'axe 1 (cf. **piste d'action n°2**). Ceci doit permettre au PO de renforcer sa capacité de pilotage (et le cas échéant, envisager à l'appui de projections fiables du potentiel de programmation, l'option d'un remaquetage. Le-remaquettage est une opération administrative lourde qui implique l'aval de la Commission Européenne et nécessite en amont un accord politique

sur la stratégie à adopter : sur quel(s) axe(s) souhaite-t-on prendre des crédits pour abonder quel(s) autre(s) axe(s) ?) ;

- La nécessité de travailler avec les porteurs de projet sur la vulgarisation de leurs projets : le Programme INTERREG ne soutient pas des projets de recherche fondamentale accessible à un petit nombre d'experts mais des projets de recherche appliquée collaborative qui doivent être en mesure de faire la preuve de leurs retombées sur le territoire (cf. **piste d'action n°3**) ;
- La nécessité pour les porteurs de projets de justifier encore davantage des retombées pour le territoire et de la dimension transfrontalière des projets (cf. **pistes d'action n° 4** sur la précision des critères d'analyse **et n°5** sur l'introduction d'une notation des critères et des projets dans l'instruction) ;

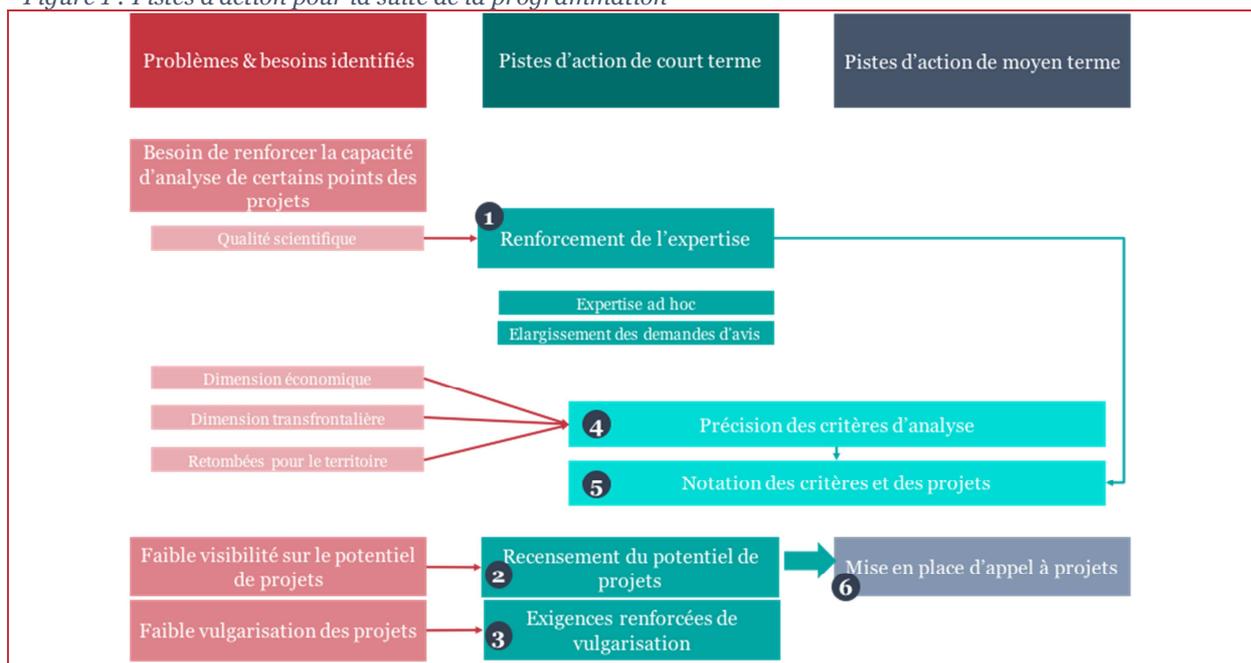
Toutefois, la nécessité d'assurer ce travail qualitatif dans l'instruction des projets doit être faite sans alourdir démesurément le travail pour le SC ou les services instructeurs, et surtout pour les porteurs de projet. Il est essentiel que le Programme reste attractif pour les porteurs de projets potentiels ; il est donc essentiel de garantir un équilibre entre les informations demandées et les montants alloués.

La figure ci-dessous présente la feuille de route proposée à l'issue de la mission : elle fait le lien entre les problèmes ou besoins identifiés au terme de la phase d'évaluation de l'axe 1 et les pistes d'actions proposées. Ces pistes d'action sont donc de trois ordres :

- **3 pistes d'action correspondent à des tâches que le partenariat peut lancer rapidement**, à savoir le renforcement de l'expertise (pour la Suisse avant tout, basé sur une identification précise des besoins territoire par territoire et l'adoption de solutions adaptées à ces besoins), le recensement du vivier des projets potentiels et le renforcement des exigences sur la vulgarisation des projets.
- **2 pistes d'actions sont un chantier de plus long terme** pour lequel le partenariat propose la constitution d'un groupe de travail animé par le SC, à savoir la précision des critères d'analyse et l'introduction d'une notation des critères et des projets.
- **la piste d'action « mise en place d'un appel à projet » est dépendante des résultats** du recensement du vivier des projets potentiels.

Précisons que ces pistes d'action peuvent être adoptées ensemble ou séparément, pour une période donnée ou pour toute la fin de la programmation.

Figure 1 : Pistes d'action pour la suite de la programmation



| Pistes d'action | Objectifs | Modalités de mise en oeuvre |
|---|---|---|
| Renforcer l'expertise | <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter dans l'instruction des compétences sur les projets de RDI | <ul style="list-style-type: none"> • Des besoins différents en fonction des territoires (FR/CH) • Deux options, à choisir en fonction des besoins de chaque territoire : <ul style="list-style-type: none"> – Recours à une expertise ad hoc – Elargissement des structures métiers formulant un avis (pôles de compétitivité, clusters, etc.) |
| Recenser le potentiel des projets | <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une idée précise du vivier des projets pour anticiper la fin de la programmation (et éventuellement décider d'un remaquetage du PO) • Sans pour autant effectuer un premier tri et créer une première étape de sélection des projets | <ul style="list-style-type: none"> • Recensement des idées de projet par le SC et par le biais des partenaires du PO et de structures spécialisées de RDI sur le territoire |
| Renforcer les exigences sur la vulgarisation des projets | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la compréhension des projets : <ul style="list-style-type: none"> – la fiche pré-projet et la fiche projet demandent aux porteurs de fournir un résumé du projet – mais les descriptifs des projets restent souvent abscons | <ul style="list-style-type: none"> • Préciser sur les fiches la nécessité pour le porteur d'être très explicite sur certains points : contexte, objectifs, actions, etc. • Accompagner les porteurs de projet en ce sens |
| Préciser les critères d'analyse | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le niveau de détail sur les informations fournies par les porteurs de projets sur 3 points essentiels : <ul style="list-style-type: none"> – dimension transfrontalière – retombées pour le territoire – perspectives économiques des projets • Davantage de précisions et d'opérationnalité, sans trop alourdir les demandes aux porteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail SC/partenaires intéressés pour faire avancer la réflexion et proposer une nouvelle grille sur ces 3 points |
| Inclure une notation des projets dans l'instruction | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la qualité des projets et la sélection des projets <ul style="list-style-type: none"> – Noter les projets et les différents critères – Attribuer une note partielle aux différents critères – Classer les projets en fonction de la note obtenue | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail SC/partenaires intéressés pour faire avancer la réflexion |
| Mettre en place une procédure d'appel à projets | <ul style="list-style-type: none"> • Cibler des projets sur une problématique d'importance • Concentrer les moyens du PO • Comparer les projets entre eux lors d'un comité (avec le cas échéant, le recours à une expertise ad hoc) • Communiquer davantage, notamment pour attirer un plus grand nombre de projets et effectuer une sélection plus fine | <ul style="list-style-type: none"> • En fonction des conclusions du recensement du vivier des projets, <ul style="list-style-type: none"> – Validation de la pertinence de l'AAP – Définition du périmètre de l'AAP |

technopolis |group| France
88 rue La Fayette
75009 Paris
France
T +33 1 49 49 09 20
F +33 1 49 49 09 29
E info.fr@technopolis-group.com
www.technopolis-group.com